

PARIS RECRUTE

DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE (H/F)

La Ville de Paris recrute des auxiliaires de puériculture titulaires du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) pour travailler dans l'une de ses 400 crèches municipales.



Pour plus de renseignements :
[Paris.fr/travailler dans les crèches municipales](https://paris.fr/travailler-dans-les-crèches-municipales)

Le poste

Vous assurez l'accueil et participez à la prise en charge d'un groupe d'enfants au travers d'activités d'éveil tout en respectant le rythme de chacun.

Vous êtes intégré-e à l'équipe et participez au projet pédagogique de l'établissement.

Vous collaborez avec les autres membres de l'équipe et participez ainsi à une dynamique de travail pluridisciplinaire (médecin, psychologue...).

Vos missions

- Prendre en charge l'enfant individuellement et en groupe, et répondre aux besoins fondamentaux en favorisant leur bien-être sur le plan physique, affectif, psychomoteur et relationnel dans un cadre sécurisé.
- Participer au projet éducatif de l'établissement.
- Informer les parents de la vie quotidienne de l'établissement et du déroulement de la journée de leur enfant.

Dans le cadre de votre prise de poste, des formations vous seront proposées.

Profil

- Être titulaire du **Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)**.
- **Pour le concours** : être de nationalité française ou ressortissant-e d'un autre État membre de l'Union Européenne.

Type de recrutement

- Concours (selon calendrier).
- Contrat (à durée déterminée) dans l'attente du passage du concours.

Envoyez votre candidature :

Pour le recrutement par contrat à **DRH-recrut@paris.fr**

Pour l'inscription au concours :

- **Par internet** : via le site **Paris.fr**
- **Par courrier** : Direction des ressources humaines - Bureau du recrutement
2 rue de Lobau - 75196 Paris cedex 04

- Pour les fonctionnaires d'autres collectivités, accueil par voie de détachement (être fonctionnaire titulaire du corps).

Salaire

2 060 € bruts par mois en début de carrière (fixe + variable / possibilité de suppléments et allocations pour charge familiale).

Avantages

- 27 jours de congés et 31 jours de RTT.
- Mobilité possible au sein de toutes les structures d'accueil de la petite enfance.
- Évolution professionnelle : possibilité de suivre des formations pour accéder aux emplois d'éducateur.rice de jeunes enfants ou de puériculteur.rice.
- Accès à la formation continue.
- Nombreux avantages sociaux liés au statut d'agent.e de la Ville de Paris.

Affectation

Dans l'ensemble des arrondissements parisiens.

Modalités de recrutement

Par contrat : toute l'année, en envoyant un CV et une lettre de motivation, puis en passant un entretien.

Par concours : la sélection s'effectue en 2 phases :

- Première phase : transmission du dossier (CV et diplôme DEAP).
- Seconde phase : entretien d'une durée de 20 minutes.

Par voie de détachement : sélection sur CV et lettre de motivation puis entretien.